

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le **jeudi 20 novembre 2025** à compter de 19 h sous la présidence du maire, monsieur Jérémie Laplante.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Madame Gina Samson, conseillère
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Dany Cyr, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Francine Guité, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Jérémie Laplante, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers/conseillères, au directeur général et greffier ainsi qu'aux citoyens présents.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Jérémie Laplante, constate que le quorum est atteint.

3. MOT DU MAIRE

Monsieur le Maire désire remercier personnellement les citoyens pour leur confiance accordée à sa candidature à titre de Maire. Également, il fait état de ses interventions dans divers dossiers à la Ville.

2025-11-249

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, Jérémie Laplante, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Mot du Maire
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Dépôt de documents et de correspondance
 - Dépôt et mise à jour – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
6. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - 6.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2025
 - 6.2 Séance extraordinaire du 11 novembre 2025
 - 6.3 Séance extraordinaire du 17 novembre 2025
7. Administration générale et finances
 - 7.1 Adoption des comptes à payer
 - 7.2 Suivi du budget mensuel – octobre 2025
8. Période de questions

9. Attribution de dossiers aux membres du conseil
10. Nomination d'un représentant de la ville pour la négociation de l'entente des cadres et de la mise à jour du contrat du DG
11. Octroi de contrat – Potentiel de marché pour une deuxième épicerie
12. Demande de paiement n°. 3 Groupe Lapalme
13. Demande de paiement - Léonard Loiselle & fils – Livraison d'abrasif ; 23,601.03\$ et service de mélange
14. Cession du 6, boul. Gérard-D.-Levesque Est à l'organisme Aliment-Terre – Mise à jour de la valeur des immeubles assurés
15. Demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure - Volet Festivals et événements 2025 pour un maximum de 5 000\$
16. Inventaire des locaux commerciaux disponibles
17. Nomination – CA de la RGMRAB
18. Nomination – Préposé au Complexe sportif régulier à temps plein
19. Nomination – Préposé au Complexe sportif sur appel
20. Ouverture de poste – Préposé au Complexe sportif saisonnier temps complet – Autorisation au directeur des sports et des activités récréatives
21. Réallocation du Budget 2025
22. Appui pour le retour du train de passagers
23. Appel à la décoration pour NOËL
24. Dons
25. Rapports des membres du conseil
26. Affaires nouvelles
27. Période de questions
28. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Dépôt et mise à jour – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

6. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

2025-11-250

6.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025 – SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 11 NOVEMBRE 2025 ET 17 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux antérieurs à savoir :

- Séance ordinaire du 2 octobre 2025
- Séance extraordinaire du 11 novembre 2025;
- Séance extraordinaire du 17 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture desdits procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Guité, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

D'ADOPTER les procès-verbaux antérieurs des séances précitées.

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2025-11-251

7.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Cyr, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE les comptes à payer pour le mois d'octobre 2025 d'un montant de **1 601 253.78 \$** soient approuvés pour paiement.

Monsieur le maire énumère les principaux paiements du mois.

2025-11-252

7.2 SUIVI DU BUDGET MENSUEL – OCTOBRE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 octobre 2025 soit adopté.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est attribuée au public pour une durée de 30 minutes.

2025-11-253

9. ATTRIBUTION DE DOSSIERS AUX MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de confier des dossiers individuels aux conseillères et conseillers afin de favoriser un fonctionnement efficace;

CONSIDÉRANT QUE les conseillères et conseillers, à l'intérieur de leurs dossiers respectifs, seront appelés à étudier des questions en lien avec leurs dossiers et à participer à des réunions internes ou externes dans le but de formuler des recommandations au conseil dans sa prise de décision collective;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers individuels pourront être modifiés ultérieurement par voie de résolution et que, de façon complémentaire, les élus pourront également être nommés sur des comités, des régies ou des conseils d'administration;

QUE Madame Gina Samson, conseillère au siège #01, soit attribuée aux travaux publics et à l'environnement.

QUE Madame Nancy Anglehart, conseillère au siège #02, soit attribuée à la culture et à l'urbanisme.

QUE Monsieur Dany Cyr, conseiller au siège #03, soit attribué à la sécurité civile et aux activités musicales au Banc-de-Pêche.

QUE Madame Marie-Andrée Côté, conseillère au siège #04, soit attribuée aux sports et loisirs ainsi qu'au comité jeunesse.

QUE Madame Francine Guité, conseillère au siège #05, soit attitrée aux négociations des contrats de travail et aux aînés.

QUE Monsieur Christian Grenier, conseiller au siège #06, soit attitré à la sécurité incendie et à l'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Guité, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

D'ATTRIBUER lesdits dossiers énumérés à chacun des membres du conseil.

2025-11-254

10. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE POUR LA NÉGOCIATION DE L'ENTENTE DES CADRES ET DE LA MISE À JOUR DU CONTRAT DU DG

CONSIDÉRANT un nouveau conseil à la suite du scrutin tenu le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à une mise à jour et à la nomination d'un représentant ou de représentants de la Ville pour la négociation de l'entente des cadres et de la mise à jour du contrat du DG et par la même occasion, entamer les dernières étapes des négociations afin d'en finaliser les procédures

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Cyr, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

DE NOMMER monsieur Jérémie Laplante, maire et madame Francine Guité, conseillère, représentants de la Ville pour la négociation de l'entente des cadres et de la mise à jour du contrat du directeur général.

DE MANDATER M^e William Assels, avocat à titre de conseiller pour la Ville.

2025-11-255

11. OCTROI DE CONTRAT – POTENTIEL DE MARCHÉ POUR UNE DEUXIÈME ÉPICERIE

CONSIDÉRANT QUE suivant l'adoption de la résolution 2024-08-233, la Ville a obtenu des soumissions pour une étude du potentiel de marché sur un nouveau marché d'alimentation à Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE parmi les soumissions reçues, l'une d'elles se démarque et apparaît conforme aux objectifs du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a confirmé la validité de la soumission auprès de la firme visée, malgré le temps écoulé depuis sa réception;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite principalement obtenir un bilan commercial sur l'offre et la demande dans le secteur de l'épicerie dans le but, si le résultat de l'étude est positif, de faire des démarches visant à attirer un promoteur et de guider ses actions dans le dossier;

CONSIDÉRANT la nécessité de trancher cette question de façon objective et chiffrée;

CONSIDÉRANT QUE des démarches complémentaires pour effectuer une analyse commerciale globale seront proposées au conseil en temps opportun;

QUE la Ville de Paspébiac **OCTROIE** un contrat de gré à gré de 5 700 \$ taxes en sus à la firme Demarcom pour la réalisation d'une étude de potentiel de marché sur une 2^e épicerie.

QUE la Ville de Paspébiac **AUTORISE** la dépense de 5 700 \$ taxes en sus;

QUE les documents suivants soient **TRANSMIS** aux entreprises du domaine de l'alimentation au Québec, si l'étude s'avère concluante :

- Une copie du rapport de la firme Demarcom;
- Une copie de l'étude de potentiel économique réalisée par Aviseo pour le compte de la MRC de Bonaventure;
- Une lettre du maire qui explique la démarche et qui fait la promotion économique du territoire de Paspébiac pour la venue d'une 2^e épicerie.
- Tout document pertinent produit par le service de l'urbanisme.

Monsieur Christian Grenier, conseiller propose un amendement à cette résolution en y ajoutant ceci :

QUE la Ville fasse des démarches auprès de la MRC de Bonaventure pour voir s'il est possible de contribuer aux frais de cette étude de marché grâce à une subvention.

Monsieur le Maire demande le vote à cet amendement :

Pour : Tous les membres du conseil présents sont en accord **à l'unanimité** avec l'amendement proposé incluant monsieur le Maire, Jérémy Laplante.

Monsieur le Maire propose l'adoption de la proposition amendée et demande le vote :

Tous les membres du conseil présents sont en accord sur cette proposition **à l'unanimité** pour l'octroi du contrat à la firme Demarcom.

2025-11-256

12. DEMANDE DE PAIEMENT N° 3 GROUPE LAPALME

CONSIDÉRANT QU'un 3^e décompte progressif de travaux est émis par le Maître d'œuvre du projet de remplacement de ponceaux sur la rue St-Pie X, lot 2 soit la firme ARPO Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe Lapalme Inc. accepte le 3^e décompte progressif déposé par le Maître d'œuvre ARPO Groupe-conseil au montant de 392 613.94 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Gina Samson, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

D'AUTORISER le directeur général, à émettre via le service de la comptabilité un troisième (3^e) paiement d'un montant de **392 613.94 \$ taxes incluses** tel que décrit sur la facture n° 01-000243 de la firme Groupe Lapalme Inc. selon le 3^e décompte progressif déposé par ARPO Groupe-conseil qui porte un troisième cumulatif de paiement à 2 219 364.08 \$.

Cette dépense est supportée par le PAVL redressement et par règlement d'emprunt n° 2024-540.

2025-11-257

13. DEMANDE DE PAIEMENT - LÉONARD LOISEL & FILS – LIVRAISON D'ABRASIF; 23 601.03 \$ ET SERVICE DE MÉLANGE

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour l'achat d'abrasif de voirie pour la saison 2025-2026;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-09-203 octroyant la livraison d'abrasifs et le service de mélange à Léonard Loisel & Fils;

CONSIDÉRANT la facture n° 6190 reçue à la Ville pour 751 tonnes d'abrasif de voirie et de 22 heures de service pour le service de mélange (sel et abrasif) d'un montant de 23 601.03 taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

DE PROCÉDER au paiement d'un montant de **27 135.28 \$ taxes incluses**.

Cette dépense est supportée par les opérations courantes.

2025-11-258

14. CESSION DU 6, BOUL. GÉRARD-D.-LEVESQUE EST À L'ORGANISME ALIMENT TERRE - MISE À JOUR DE LA VALEUR DES IMMEUBLES ASSURÉS

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-35 désignant la Société le Collectif Aliment-Terre située au 6, boul. Gérard-D.-Levesque Est comme acquéreur d'un bien immobilier;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a reçu un paiement de 5 000 \$ taxes en sus ce, tel que convenu entre les parties au dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite faire retirer ledit bien immobilier de ses actifs assurés avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec qui apparaît au tableau des emplacements à l'item 8 qui affiche une valeur assurée de 238 761 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

D'AUTORISER le directeur général à transmettre cette résolution au Fonds d'assurance des municipalités du Québec afin de retirer l'item et de mettre ce dossier à jour.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au service de la trésorerie de la Ville.

2025-11-259

15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE BONAVENTURE – VOLET FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2025 POUR UN MAXIMUM DE 5 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le volet événements et festivals du FRR de la MRC Bonaventure soutient financièrement les municipalités pour l'organisation et/ou le soutien d'événements et festivals;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier de la MRC Bonaventure dans ce volet peut atteindre la somme maximale de 5 000 \$ (50% MRC – 50% Ville);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Volet événements et festivals du Fonds Régions et Ruralité, le dépôt d'une résolution confirmant la contribution de la Ville pour l'organisation et/ou le soutien d'événements et festivals fait office de demande de soutien entre autres pour **les samedis spectacles** tenus au Centre culturel de Paspébiac entre le 12 avril 2025 et le 18 octobre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

DE DÉSIGNER monsieur Daniel Langlois, directeur général ou le directeur de la Culture et du Patrimoine, monsieur Dominick Briand à faire les démarches et à mener toutes les actions nécessaires pour le dépôt d'une demande de soutien au Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet événements et festivals de la MRC Bonaventure et à signer tout document relatif à cette demande.

2025-11-260

16. INVENTAIRE DES LOCAUX COMMERCIAUX DISPONIBLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite favoriser le développement commercial de Paspébiac;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Cyr, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal **ORDONNE** la création d'un inventaire des baux, locaux et terrains commerciaux disponibles sur son territoire.

QUE cet inventaire devra inclure les données suivantes :

- Description
- Superficie
- Localisation
- Prix
- Propriétaire ou personne responsable
- Photos extérieures et intérieures

QUE cet inventaire soit mis à jour de façon bi-annuelle.

QUE cet inventaire soit mis à disposition des personnes intéressées.

2025-11-261

17. NOMINATION – CA DE LA RGMRAB

CONSIDÉRANT la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure;

CONSIDÉRANT l’entente signée du 12 novembre 2019 entre vingt-trois (23) municipalités des territoires des MRC d’Avignon et de Bonaventure (« l’Entente »);

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de nommer un délégué de la ville de Paspébiac au conseil d’administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure ainsi qu’un substitut ce, à la suite du scrutin du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d’administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure sera formé d’un délégué de chacun des conseils municipaux signataire de l’Entente, le tout, tel que fixé dans l’Entente et conformément aux articles 585 et suivants du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **monsieur Christian Grenier, conseiller et résolu à l’unanimité** des membres du conseil présents que le Conseil de la ville de Paspébiac nomme par la présente **monsieur Jérémy Laplante, maire**, à titre de délégué de la ville de Paspébiac au conseil d’administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure et que **madame Gina Samson, conseillère**, soit nommée comme substitut.

2025-11-262

18. NOMINATION – PRÉPOSÉ AU COMPLEXE SPORTIF RÉGULIER À TEMPS PLEIN

ATTENDU QUE la direction générale a autorisé le directeur des sports et des activités récréatives à procéder à l’affichage interne dans les délais requis pour l’ouverture d’un poste de préposé au Complexe sportif à temps plein à la suite du départ à la retraite du titulaire en poste ce, sous le numéro de résolution 2025-09-197;

ATTENDU QU’un candidat à l’interne a manifesté son intérêt auprès du directeur des sports et des activités récréatives ce, à la suite de l’affichage dudit poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Gina Samson, conseillère

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

DE RETENIR la candidature de monsieur Sylvain Berthelot qui œuvre à la ville de Paspébiac depuis février 2016.

DE transmettre copie de cette résolution au directeur des sports et des activités récréatives, au STTMR et au service de la comptabilité.

2025-11-263

19. NOMINATION – PRÉPOSÉ AU COMPLEXE SPORTIF SUR APPEL

ATTENDU QUE la direction générale a autorisé le directeur des sports et des activités récréatives à procéder à l’affichage interne/externe dans les délais requis pour l’ouverture d’un poste de préposé au Complexe sportif sur appel à la suite du départ à la retraite du titulaire en poste ce, sous le numéro de résolution 2025-09-198;

ATTENDU QU’un candidat a manifesté son intérêt auprès du directeur des sports et des activités récréatives;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

DE RETENIR la candidature de monsieur Éric Aubut.

DE transmettre copie de cette résolution au directeur des sports et des activités récréatives, au STTMR et au service de la comptabilité.

2025-11-264

20. OUVERTURE DE POSTE – PRÉPOSÉ AU COMPLEXE SPORTIF SAISONNIER TEMPS COMPLET – AUTORISATION AU DIRECTEUR DES SPORTS ET DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Sylvain Berthelot à titre de préposé au Complexe sportif à la suite de la résolution adoptée séance tenante;

CONSIDÉRANT QUE son ancien poste est devenu vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Guité, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

D'AUTORISER le directeur des sports et des activités récréatives à procéder à l'ouverture du poste de préposé au Complexe sportif saisonnier temps complet.

2025-11-265

21. RÉALLOCATION DU BUDGET 2025

CONSIDÉRANT QUE certains postes budgétaires manquent de fonds, tandis que d'autres en ont en surplus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

DE TRANSFÉRER des crédits budgétaires à l'intérieur du budget 2025 qui avait été adopté.

2025-11-266

22. APPUI POUR LE RETOUR DU TRAIN DE PASSAGERS

CONSIDÉRANT la pétition lancée par Mme Micheline St-Onge et parrainée par le député fédéral de Gaspésie-les-Îles-de-la-Madeleine-Listuguj, M. Alexis Deschênes, ayant pour objet de demander dès maintenant le retour du service de transport ferroviaire des passagers entre Matapedia et Port-Daniel-Gascons, ainsi que le service de transport ferroviaire des passagers jusqu'à Gaspé graduellement et dans les meilleurs délais;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Cyr, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE la ville de Paspébiac **APPUIE** cette pétition.

QUE la ville de Paspébiac **INVITE** les citoyens à signer la pétition disponible sur le site internet de la Chambre des communes.

2025-11-267

23. APPEL À LA DÉCORATION POUR NOËL

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal **ENCOURAGE** les citoyens et commerces à installer des décos extérieures pour souligner la fête de Noël;

QUE le conseil municipal **AUTORISE** le service de la Culture et du patrimoine à mettre sur pied un concours de décos de Noël, incluant l'autorisation d'une dépense de 400\$ pour la distribution de prix.

24. DONS

Aucun.

25. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Chaque membre du Conseil dépose son rapport séance tenante.

26. AFFAIRES NOUVELLES

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est attribuée au public pour une durée de 30 minutes.

28. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Cyr, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la séance soit levée. Il est 21 h 02.

Jérémie Laplante, maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extrabudgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Annie Chapados, trésorière

Date